

ABONNEMENT.

| Saumur : | |
|----------------------|--------|
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAVITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
28 Novembre 1878.

Chronique générale.

La séance d'avant-hier a été exclusive-
ment consacrée au budget, et pas la moindre
question, pas le moindre incident, ne
sont venus distraire la Chambre de cet exa-
men.

On a continué la discussion du budget de
la Légion d'Honneur. L'honorable M. de
Gasté a proposé sur le chapitre 47 (subven-
tions supplémentaires aux anciens militaires
retraités) un amendement tendant à augmen-
ter le crédit de 500,000 fr., afin de pouvoir
comprendre les veuves dans les subventions.
C'était une question d'humanité et de justice :
la Chambre n'a pas cru devoir prendre l'a-
mendement en considération.

La Chambre s'est occupée ensuite du bud-
get de la guerre, dont M. Langlois est le rap-
porteur ; il a été question d'habillement, de
vivres, de lits, de fourrages.

MM. le comte des Roys, Borel, ministre
de la guerre, Rössignol, commissaire du
gouvernement, Gambetta, l'amiral Touchard,
Margaine, le marquis de Valfons, ont tour à
tour pris part aux débats.

M. le marquis de Valfons, notamment, a
touché à une question extrêmement intéres-
sante, celle relative à l'entretien des chevaux
des capitaines d'infanterie. Il a fait remar-
quer que le progrès des armes a fait un petit
chef de bataillon, devant agir avec la plus
grande promptitude, le cheval lui était indis-
pensable.

M. Langlois a repoussé la proposition
comme n'étant point budgétaire et rentrant
dans le domaine de la réorganisation de
l'armée.

Quant à M. le ministre de la guerre, il a
parfaitement reconnu qu'il était utile que les
capitaines fussent montés, mais il a ajouté que
des réformes plus urgentes s'imposaient en
ce moment à l'administration.

Il y a lieu d'espérer, avec M. le marquis
de Valfons, que la question sera étudiée, et
que le jour où cette réforme sera réalisée ne
se fera pas trop attendre.

La Chambre a adopté successivement les
divers chapitres du budget de la guerre, et
la prochaine séance publique a été, comme
d'habitude, remise à jeudi, c'est-à-dire à au-
jourd'hui.

Il y avait grève de députés avant-hier à la
Chambre. On ne juge pas à propos de se
déranger pour le budget. Un député de la
minorité compte, dit-on, demander l'appel
nominal au moment du premier vote. Cette
mesure serait amplement justifiée, car la
Chambre ne se contente pas de voter le bud-
get à toute vapeur : elle le vote sans être en
nombre.

Avant-hier soir, la nouvelle de la mort de
M. Chevandier de Valdrôme a circulé. Quel-
ques personnages officiels se sont empressés
d'aller trouver M. Dufaure pour lui deman-
der s'il n'était pas opportun de faire une vi-
site judiciaire au domicile du défunt, pour
s'assurer que, pendant son passage au mi-

nistère de l'intérieur, à une époque fort trou-
blée, il n'aurait pas conservé des papiers
d'Etat qui pourraient intéresser le gouver-
nement.

Il est certain que l'augmentation de
200,000 fr. demandée par le ministre de
l'instruction publique pour améliorer la si-
tuation des desservants, sera votée à une
grande majorité par le Sénat.

Tandis que la Chambre basse expédie à la
vapeur le vote du budget, afin que les mem-
bres de la majorité puissent aller bientôt
préparer dans leurs départements les élec-
tions du 5 janvier, la minorité sénatoriale
retarderait le plus possible l'examen du
même budget, afin de retenir à Versailles les
sénateurs conservateurs et, spécialement, les
sénateurs sortants.

Mais, objectera-t-on, la session est close
le même jour pour les deux Chambres.

Sans doute, mais, une fois le budget voté,
la Chambre n'a plus rien d'important sur
la planche ; elle peut s'ajourner, et lors
même qu'elle ne s'ajournerait pas, beau-
coup de députés pourraient filer tout douce-
ment en province.

Tout confirme un renseignement qui
avait été précédemment donné : la liberté de
l'enseignement secondaire est très-sérieuse-
ment menacée par le parti dont M. Bardoux
s'est constitué l'homme-lige. Il devient même
probable que la proposition de loi destinée
à supprimer ou à limiter fortement cette li-
berté, viendra devant les Chambres avant
celle relative à l'abrogation de la loi sur l'en-
seignement supérieur.

Le manœuvre qu'on veut effectuer avec la
complicité de la majorité radicale, conser-
verait, du reste, d'après nos renseigne-
ments, le caractère hypocrite des actes de
l'opportunisme ; on alléguerait, pour obtie-
nir le vote des dispositions restrictives et
anti-libérales, l'impossibilité où se trouve
l'enseignement libre laïque de lutter contre
l'enseignement libre congréganiste. En rai-
son de cette impossibilité, on déclarerait que
l'Etat a le droit et le devoir d'empêcher que
l'enseignement secondaire ne soit absorbé
par les cléricaux, et l'on demanderait des
mesures en conséquence.

Il y aurait là une double iniquité, puis-
qu'on dépouillerait de droits acquis les ins-
titutions laïques encore existantes, aussi
bien que les institutions congréganistes ;
mais cette double spoliation n'est pas pour
arrêter nos jacobins du jour.

La gauche vise-t-elle aujourd'hui les ca-
tholiques ou M. Dufaure ? Nous pencherions
plutôt pour cette dernière supposition. Les
députés de gauche annoncent avec des airs
menaçants qu'ils veulent reprendre à leur
compte la question de M. de Kerjégu rela-
tive aux Frères de Lambézellec et la trans-
former en interpellation pour amener le
gouvernement à reconnaître dans une décla-
ration publique le choix omnipotent des pré-
fets de ratifier les votes des conseils munici-
paux en ce qui concerne la substitution de
l'enseignement laïque à l'enseignement con-
gréganiste. On voit, sans que nous ayons
besoin d'insister, quel parti l'on pourrait ti-
rer de ce blanc-seing obtenu par un dépla-
cement de la question qui va être posée au-
jourd'hui — car cette question ne vise en

principe que l'attitude du préfet Dumarest
vis-à-vis des arrêts rendus par le tribunal en
faveur des instituteurs congréganistes de
Lambézellec ; l'interpellation annoncée se-
rait donc une véritable manœuvre, et nous
avons entendu quelques députés de gauche
exprimer cette opinion, qu'elle était préma-
turée, parce que M. Dufaure n'oserait pas
ENCORE ratifier ce déni de justice.

— Tant pis ! ont répondu les ardents.

— Mais alors, c'est une crise ministé-
rielle ?

— Soit ! nous voulons savoir à quoi nous
en tenir !

Nous ne savons pas si la campagne
projetée aboutira en séance ces jours-ci, ni
même si elle sera sérieusement poursuivie.
Toutefois, elle a motivé une réunion de la
droite, qui s'est tenue avant-hier, et nous
avons cru devoir sténographier la conversa-
tion précédente, qui montre la solidité et
l'influence présentes de ce cabinet de dé-
cembre, qui nous parle si arrogamment à
l'occasion de son avenir.

En 1869, où nous possédions encore l'Al-
sace et la Lorraine, les traitements des fonc-
tionnaires civils s'élevaient en France au
total de 264 millions.

La perte de ces provinces a diminué le
nombre des fonctionnaires, mais les traite-
ments de ceux qui restent atteignent 279
millions.

C'est une conséquence de la « simplicité
républicaine » à laquelle ils doivent se sou-
mettre.

On a distribué aux députés la notice an-
nuelle sur la déportation en Nouvelle-Calé-
donie. La statistique qui est contenue dans
ce volume s'applique à l'année 1876 ; c'est
la plus récente qui ait été communiquée
jusqu'à ce jour. On y trouve ces chiffres :

L'effectif général des transportés était,
à la fin de 1876, de 3,564, se décomposant
en :

745 condamnés à la déportation fortifiée ;
2,819 condamnés à la déportation sim-
ple.

Sur les 745 condamnés à la déportation
fortifiée, il y a :

739 hommes et 6 femmes.

Sur les 2,819 condamnés à la déportation
simple, il y a :

2,806 hommes et 13 femmes.

Dans cette dernière catégorie, il y a 470
condamnés, dont la peine a été commuée,
et qui sont autorisés à résider dans la colo-
nie.

Jusqu'à la fin de 1876, il y a eu 46 con-
vois de déportés.

Nous remarquons également dans cette
statistique, que, jusqu'en 1876, on avait
constaté 36 évasions dont quatre de condam-
nés à la déportation fortifiée et 32 de dépor-
tés simples.

Le nombre des déportés décédés depuis
le début de la déportation jusqu'à la fin de
1876 est de 219, dont 44 hommes et 4
femmes, condamnés à la déportation forti-
fiée, et 174 hommes condamnés à la dépor-
tation simple.

La Petite République française, faisant al-
lusion à la prochaine mise en accusation du
cabinet du 46 Mai, dit que la République
doit à ces ministres leur logement, c'est-à-
dire la prison.

Les journaux espagnols expriment pres-
que tous leurs regrets du remplacement de
M. de Chaudordy. Ils espèrent que son suc-
cesseur ne sera pas un républicain et surtout
que « les instructions qu'il recevra lui inter-
diront toute propagande révolutionnaire. »

M. Gambetta, qui devait aller faire la
campagne sénatoriale dans l'Ouest, y a su-
bitement renoncé, à la suite des renseigne-
ments qui lui sont parvenus de cette région.
L'ex-dictateur est attendu à Nice dans la
première quinzaine de décembre. Il l'a lui-
même fait annoncer au préfet des Alpes-Ma-
ritimes qui est, comme on sait, l'un de ses
fervents admirateurs.

La question du libre-échange est agitée
de nouveau, surtout aux Etats-Unis. Des
délégués de ce pays viennent en France,
pour se mettre en rapport avec les partisans
de ce système, et des conférences auront lieu
prochainement à Paris et dans les départe-
ments, dans le but d'appeler la sollicitude
des Chambres sur cette importante ques-
tion.

Les tenants et les aboutissants d'une réu-
nion du Congrès en février ou mars, pour
procéder à une révision de la Constitution,
sont sérieusement agités dans les conversa-
tions parlementaires, et bien que M. le Pré-
sident de la République ait voix délibérative
dans cette question, on ne semble pas le
moindre ment se préoccuper de ses senti-
ments. Est-on certain à l'avance de son
concours, ou pense-t-on avoir les moyens
de forcer ce concours ou de s'en passer ?
Nous ne pouvons nous prononcer. Mais il
est évident que de nombreux projets se tra-
ment à huis-clos et que, dans l'esprit de la
majorité républicaine, les élections du 5 jan-
vier — escomptées comme le pot au lait de
la fable — doivent être le point de départ
d'une réforme presque immédiate dans le
système et le haut personnel gouvernemen-
tal.

Le bruit s'accrédite dans les cercles par-
lementaires que la session de 1878 sera
close, au plus tard, du 10 au 15 décembre.

La République française confirme indirecte-
ment ce bruit. Elle exprime l'espoir que la
Chambre aura intégralement voté le budget
des dépenses à la fin de cette semaine.

Il pourra donc être soumis au Sénat au
moins le lundi 2 décembre.

L'accord s'étant fait entre le gouverne-
ment et la commission sur le budget des
recettes, la Chambre pourra également le
voter en deux ou trois séances.

La commission des finances du Sénat sera
donc en mesure de présenter un rapport sur
l'ensemble du budget de 1879, au plus tard
vers le 10 décembre.

Alors la session de 1878 sera de fait
terminée. Le budget de 1879 voté, ni le
Sénat, ni la Chambre n'auront plus rien à
dire au pays d'opportun et d'actuel.

La première étape sera achevée. Toutes
les pensées se reporteront au lendemain du
5 janvier, vers la seconde étape.

Que sera cette seconde étape ? C'est la
seule question que déjà l'on s'adresse à
l'heure présente.

Le correspondant parisien du *Journal de Genève* affirme que le bruit d'après lequel M. Gambetta deviendrait président du conseil au mois de janvier prochain est parfaitement exact.

Suivant le *Journal du Loiret*, ce ne serait là qu'un simple ballon d'essai. La même feuille dit que l'on « continue d'assurer, dans l'entourage de M. Gambetta, » qu'il est décidé à poser sa candidature à la présidence de la République en 1880.

Nous lisons dans le compte rendu parlementaire de la *Marseillaise* :

« La Chambre, décidée d'avance à voter en bloc les résolutions de la commission du budget, continue imperturbablement à voter les millions qui lui sont demandés, avec l'air ennuyé et indifférent d'une assemblée dont tous les membres consultent avec impatience la marche trop lente à leur gré des aiguilles de l'horloge, qui va bientôt sonner l'heure du train express.

« Ah ! si les contribuables étaient là ! »

Quel joli tableau de la majorité républicaine ! Jamais photographie ne fut plus ressemblante. Point n'est besoin de retouches.

Ah ! si les contribuables étaient là ! dirions-nous à notre tour.

Le journal *l'Ordre* publie une correspondance de Berlin assez curieuse dans laquelle est exposé un projet de l'empereur Guillaume d'inviter « tous les souverains actuellement régnant en Europe à se réunir dans une ville centrale pour un échange d'idées. »

Nous devons attacher quelque importance à cette communication parce que l'auteur, malgré tous les démentis qu'il prévoit, et que le projet soit exécuté ou non, « prend la responsabilité qu'il existe au moment où il écrit. »

Ce serait après l'attentat de Moncasi que l'empereur Guillaume aurait conçu l'idée de cette réunion de souverains.

Voici ce que dit le correspondant de *l'Ordre* :

« L'attentat de Passavanti aurait donné un nouvel essor à la pensée impériale, et depuis plusieurs jours quelques personnes très-haut placées parlent presque avec certitude de l'exécution de cette idée. On donne même déjà quelques détails, comme, par exemple, que l'invitation serait adressée aux souverains régnants et à leurs successeurs éventuels tant que ceux-ci seraient d'âge majeur. Et, pour garder le caractère exclusivement privé de cette réunion de têtes couronnées, aucun ministre n'y serait admis.

« Je vous donne cette nouvelle comme elle vient de m'être transmise de la part d'un personnage placé mieux que personne pour pouvoir en garantir l'authenticité.

« Vous devez comprendre que je n'ai aucun moyen de la vérifier, mais, vu la position de la personne dont je viens de parler, il me semble impossible que tout cela ne soit pas scrupuleusement exact. »

Quand on se rappelle les paroles adressées par l'empereur Guillaume à la municipalité de Wiesbaden, et le vœu qu'il exprimait de voir tous les gouvernements unis dans une défense commune, — on ne peut se défendre d'ajouter foi à la nouvelle donnée par *l'Ordre*. Nous ne savons si cette réunion de souverains aboutira ; nous croyons même que le projet de l'empereur d'Allemagne rencontrera certaines difficultés d'exécution. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est le projet en lui-même, qui indique un plan parfaitement arrêté de comprimer la Révolution cosmopolite, et probablement des négociations sont déjà engagées à ce sujet.

Le *Paris-Journal* publiait ces jours-ci une dépêche annonçant que l'empereur d'Autriche et le roi des Belges « avaient été avertis par lettres, comme le roi Humbert, de complots menaçant leurs jours. »

Il ne serait donc point étonnant que les souverains, se sentant en butte aux coups de la Révolution, songeassent à prendre des mesures communes de préservation. Il est moins étonnant encore que l'empereur Guillaume, gravement blessé, prenne l'initiative des négociations à engager avec les diverses cours européennes.

Ajoutons, pour donner une idée des com-

plots, quelques renseignements que nous trouvons dans les journaux italiens.

Un journal de Florence donne l'information suivante :

« On vient de découvrir, soigneusement enveloppées dans une caisse fermée, à l'adresse d'un individu à Rome, vingt bombes Orsini remplies de fulminate. »

Le *Piccolo*, de Naples, annonce que le ministre de l'intérieur, M. Zupardelli, « a reçu la nouvelle de l'explosion prochaine d'un vaste mouvement révolutionnaire ». Et il ajoute :

« Le comité international, à Pérouse et dans les autres villes italiennes, a reçu du comité international de Genève l'ordre de se tenir prêt à prendre les armes dans quelques mois. Une grande quantité d'armes de toutes sortes a été envoyée d'Italie en Suisse, afin que ce matériel fût transformé en fusils à aiguille du plus récent modèle. »

Enfin, malgré les démentis que certaines dépêches ont donnés à la nouvelle, il se confirme que le pont de Caserte, que traverse le chemin de fer, a été trouvé miné, et que la mine était chargée avec de la dynamite. *L'Observatore Romano* affirme le fait.

Qu'on rapproche ces faits de ceux que nous avons déjà signalés, et on restera convaincu du profond désordre qui règne en Italie et des complots révolutionnaires qui s'organisent partout.

La *Voce della Verità* dit qu'on parle d'une dissolution de la Chambre italienne ; dans ce cas, la nouvelle loi électorale ne serait discutée que par la prochaine législature.

Mais ce n'est là encore qu'un bruit.

Nous apprenons qu'une communication du gouvernement allemand a été faite, au conseil des ministres, à Versailles, par M. Waddington.

PROJET DE LOI SUR L'ADMINISTRATION MILITAIRE.

La Chambre des députés ne possède plus de membres militaires en activité de service, et nous en sommes heureux. Cependant la discussion des lois militaires lui appartient au même titre que celle des autres lois ; il en résulte que les députés qui ont appartenu à l'armée prennent dans les occasions un rôle important, ou a recours à leurs lumières, et leur titre militaire ajoute au poids de leur opinion.

C'est ainsi que le général Chanal vient d'être nommé rapporteur de la commission chargée d'étudier le projet de loi sur l'administration de l'armée, projet adopté par le Sénat depuis environ deux ans.

Le général de Chanal a manifesté son opinion sur l'administration militaire dans une proposition de loi déposée à la Chambre des députés le 2 mars 1877 ; si ce travail a décidé de la nomination du rapporteur, le projet du Sénat est par cela même bouleversé de fond en comble.

On n'a pas oublié les reproches immérités qui ont été adressés au lendemain de la guerre à notre corps administratif : l'opinion de l'armée était très-surexcitée, et des orateurs politiques s'en faisaient l'écho. Dans ce mouvement spontané, général, tout était-il injuste ? Nous ne le croyons pas ; si les fonctionnaires de l'intendance méritaient des éloges, l'institution elle-même n'est pas étrangère à l'énerverement de notre armée. Aussi, après de longues discussions et controverses, l'accord s'est-il fait dans tous les esprits pour rattacher plus intimement que par le passé les services administratifs à l'autorité du commandement militaire, comme cela existe, par exemple, pour les services de l'artillerie et du génie.

Le projet de loi déjà adopté par le Sénat depuis bientôt deux ans a affirmé le principe de la subordination du corps administratif à l'autorité militaire.

C'est contre ce principe que s'élève le général de Chanal. Il l'attaque en invoquant l'histoire et la tradition, qu'il suppose toujours favorables à la séparation absolue des attributions militaires et administratives ; il le combat dans l'intérêt même du commandement qui sera, soi-disant, écrasé sous le fardeau des détails.

L'historique de la question tient une large place dans l'exposé des motifs ; nous ne

nous en plaignons pas, car nous voudrions que nos législateurs allassent plus souvent puiser leurs inspirations dans le passé de la France ; seulement, il ne suffit pas de recueillir dans les anciennes ordonnances toutes les prérogatives conférées au corps administratif pour en déduire son indépendance. La plupart des citations du général de Chanal proviennent d'ouvrages d'intendants qui, naturellement, ne diminuaient pas leur importance.

Jusqu'à Louvois, l'administration militaire était fort simple, parce que l'Etat ne fournissait rien en nature au soldat. Les capitaines recevaient pour chacun de leurs hommes une solde journalière, et c'était à eux à pourvoir à tous leurs besoins. La création d'un corps administratif n'a eu à l'origine d'autre objet que de s'assurer du nombre d'hommes entretenus sous les armes ; ils passaient des revenus pour compter ces hommes, et, d'après l'effectif constaté, le chef de la troupe recevait une somme plus ou moins forte. Et, dans cette charge, les commissaires des guerres agissaient comme représentants du connétable ou des maréchaux de France. Il n'y a donc là qu'une fonction très-modeste et aucun précédent en faveur de l'indépendance administrative.

En temps de paix, les capitaines étaient payés d'après le nombre de leurs hommes, sur l'ordre des gouverneurs de province, qui réunissaient entre leurs mains tous les pouvoirs militaires et administratifs ; ils faisaient office d'ordonnateurs ; en réalité ils avaient à la fois le commandement militaire et la direction administrative.

En temps de guerre, l'autorité du général croissait encore en importance. Il y a d'abord un cas assez fréquent. C'est lorsque le roi commandait lui-même les armées : alors tous les pouvoirs demeuraient dans sa main, et, comme chef militaire, il ordonnait aussi bien aux généraux qu'aux fonctionnaires administratifs : les opérations n'en étaient que plus décisives et les approvisionnements de l'armée mieux assurés. C'est ainsi que François I^{er} avait comme intendant d'armée le chancelier Duprat ; Henri IV, Sully, qui était surintendant des finances ; Louis XIII, Richelieu. Un premier ministre, Mazarin, ne dédaigna pas cette fonction auprès de Turenne. Comme en campagne il fallait de grands pouvoirs pour obtenir des fonds des caisses de l'Etat, pour assurer toutes les mesures d'exécution, réunir les charrois, créer des approvisionnements, personne ne pouvait mieux remplir cet emploi que le plus éminent en charge.

Lorsque c'était le connétable ou un maréchal de France, ou tout autre général qui commandait l'armée, le personnage était moins élevé. Cependant nous trouvons dans les mémoires de Martin du Bellay que, lors de l'invasion de la Provence par Charles-Quint, le connétable de Montmorency étant lieutenant-général du roi : « Il se trouvait grandement soulagé par la présence de Poyet, président du Parlement de Paris ; de Gilbert Bayard, conseiller ; de Robert de la Martonnie, de Gilles de Pommeraye, maîtres d'hôtel-ordinaires, et de Charles de Pierrevive, trésorier général de France, envoyés devant à Avignon ; pour y faire amener de toutes les provinces de France qui plus seraient à main, toutes sortes de vivres et de fourrages. » Le titre de lieutenant-général du roi donnait au connétable tous les pouvoirs royaux ; à ce titre, Poyet, quoique président du Parlement, dépendait du connétable. Donc, dans le passé, il n'existe pas de précédent pour affirmer l'indépendance de l'intendance.

Les pouvoirs des généraux d'armée s'étendaient à tout : « Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, étant lieutenant du Roy en Piémont, pour obvier à la famine et par suite à la destruction de l'armée, fit venir des blés par mer et par terre, et en donna aux paysans pour les semences ; et le fit le dit seigneur à ses frais, de sorte que moi qui suis son frère en ai payé depuis sa mort cent mille livres à un homme seul. » (Mémoires de Martin du Bellay.)

Ainsi, en temps de paix, l'administration de l'armée était en réalité aux mains des capitaines de compagnie, ayant au-dessus d'eux le gouverneur de la province, les commissaires des guerres, n'ayant d'autre fonction que de compter les hommes. En temps de guerre, un personnage civil recevait temporairement des pouvoirs pour procurer à l'armée tout ce qui lui était nécessaire.

Cet état de choses dura jusqu'à Louvois. Dans l'intervalle, Richelieu avait enlevé aux

gouverneurs de province leurs pouvoirs politiques, pour les confier aux intendants de police, justice et finances, qui devinrent par cela même ordonnateurs des dépenses de l'armée, sans s'ingérer autrement au fait des armes. Mais il faut avoir soin de ne pas confondre ces intendants plus puissants que nos préfets, non-seulement par l'étendue de leurs attributions, mais encore par celle de leurs attributions, avec les intendants militaires, qui n'ont reçu cette dénomination que sous le règne de Louis XVIII.

Louvois, pour restreindre le pouvoir des généraux d'armée, se servit de l'instrument créé par Richelieu. Comme, à titre de secrétaire d'Etat de la guerre, il avait dans sa charge les provinces frontalières où se réunissaient les armées, il chargea leurs intendants de joindre à leurs fonctions celles d'administrateurs de l'armée.

Ce ne fut pas sans lutte ni protestation de la part des généraux d'armée, ce qui prouve bien que c'était une innovation.

Etranger.

LES COMPLICATIONS ORIENTALES.

Il faut s'attendre à recevoir d'un jour à l'autre des nouvelles de Russie, pouvant compliquer singulièrement les conséquences de la guerre engagée par les Anglais dans l'Afghanistan.

Les forces de l'Emir sont beaucoup plus considérables qu'on ne le suppose en Europe, et les généraux anglais réclament des renforts.

Ces renforts leur sont absolument nécessaires pour pénétrer plus avant dans un pays où l'on rencontre un ennemi dix fois supérieur en nombre, avec des soldats bien armés et qui seront sans doute, très-prochainement, commandés et soutenus par des officiers et des troupes russes.

Le moindre échec sérieux, subi par les Anglais, exalterait le fanatisme des musulmans et pourrait compromettre le sort de l'armée anglaise et l'issue de la campagne si tardivement commencée dans la mauvaise saison.

LES PRÉPARATIFS DE LA TURQUIE.

On travaille activement, écrit-on d'Erzeroum, à munir la forteresse d'Erzeroum de nouveaux travaux de défense et l'on augmente le nombre des bastions. On commencera incessamment la construction de six forts détachés. Deux officiers anglais dirigeront les travaux. En outre, la vallée de l'Euphrate sera fortifiée dans un rayon de six milles anglais.

On a reçu de Constantinople dix-huit pièces de position de dimensions colossales, que l'on s'occupera de dresser dès demain. Les travaux de défense en dehors de la forteresse seront armés de pièces de dix-huit centimètres, lesquelles ont déjà été transportées de Top-Hané à Trébizonde.

On annonce de source certaine que, de leur côté, les Russes déploient à Kars une activité égale. Un tel état de choses n'est pas sans inspirer quelques appréhensions à ceux qui en sont les spectateurs, et quant à la consolidation durable de la paix, c'est une idée qu'on accueille ici fort difficilement.

Les Arméniens continuent à émigrer et ce mouvement s'affirme toujours avec la même force.

ITALIE. — Une perquisition faite à Florence, dans une maison qui était le lieu de réunion des internationalistes, a amené la découverte de plusieurs listes portant les noms des affiliés, et d'une liste des membres du comité exécutif en tête de laquelle se trouve le nom d'un avocat très-connu portant le titre de consultant légal.

On a trouvé aussi un creuset à fabriquer des balles ainsi que plusieurs documents, tels que les procès-verbaux des réunions et des lettres de comptes et de versements hebdomadaires faits par des affiliés.

Un de ces procès-verbaux rend compte d'une collecte faite pendant une réunion en faveur d'un affilié pauvre, et il constate que l'on a recueilli 67 centimes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le service d'hiver, sur la ligne du chemin de fer d'Orléans, commencera à partir du 9 décembre prochain.

Météorologie. — Une vaste zone de basses pressions couvre le nord-ouest de l'Europe; le baromètre est au-dessous de 750 millimètres sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, sur les Iles-Britanniques, les Pays-Bas, le Danemarck et la partie méridionale de la Suède et de la Norvège.

La dépression venue par l'Irlande marche vers le nord-est et atteint le sud de la Norvège; une deuxième dépression, très-restreinte, est annoncée, et marche également vers le nord-est; enfin le baromètre est de nouveau en baisse sur l'Océan.

Le vent du sud souffle en tempête au Pic du Midi et au sommet du Puy-de-Dôme, et une troisième dépression existe au large, se dirigeant vers nous. Il est tombé 6^{mm} de pluie à Cherbourg, 8 à Paris, 10 à Brest, 12 à Dunkerque, 26 à Berne, 40 à Trieste.

Le temps reste à la pluie sur toute la France.

A Saumur, le baromètre est à 745; il a plu une partie de la nuit et de la matinée d'aujourd'hui.

ANGERS.

Mardi matin, une femme s'est jetée dans la Maine, en face du quai Ligny, en criant: « Ma petite fille! » Le nom de cette malheureuse est encore inconnu et les recherches faites pour retrouver son cadavre ont été sans résultat.

— Avant-hier, vers minuit, le feu s'est déclaré dans une ferme de la commune d'Avrillé, près Angers. Grâce au concours des pompiers du poste de Saint-Nicolas d'Angers, on a pu éteindre l'incendie. Une grande quantité de fourrages, vingt charretées dit-on, est devenue la proie des flammes.

Toujours des incendies! — Samedi, un incendie a eu lieu au préjudice de M. Maurice Joly, cultivateur à Beaucoz, arrondissement d'Angers. Les pertes sont estimées à environ 3,000 fr.

Le même jour, autre incendie au préjudice de M. Louis Bestier, cultivateur à Chalonnes, et de M^{me} veuve Béduneau, propriétaire. Pertes: 2,700 fr.

La semaine dernière encore, un incendie a détruit, avec les fourrages qu'elle contenait, une écurie affermée au sieur Jean Benoit, aubergiste à Saint-Pierre-de-Maille (Vienne).

Les pertes sont évaluées à 870 francs.

L'incendie de Craon. — Voici quelques détails sur un incendie considérable dont nous avons déjà dit quelques mots, et qui a détruit, l'autre semaine, l'usine importante de M. Tremblais, fabricant de chandelle, rue des Vieux-Ponts, à Craon:

Cette usine forme un quadrilatère avec cour au milieu; d'un côté se trouvent les bâtiments de l'hôtel exploité par M. Hunault; de l'autre côté les magasins au suif, et l'habitation de M. Tremblais, adossée à la maison de M. Gendry, tanneur.

Dans la nuit, vers minuit, la femme Poullet, domestique chez M. Hunault, vit sortir des flammes du tuyau en tôle de la chaudière de l'usine, ainsi que par la fenêtre de l'appartement. Elle cria aussitôt: Au feu! M^{me} Tremblais se leva ainsi que ses ouvriers. M. Hunault, accourant, s'empressa de jeter un seau d'eau dans la croisée, mais inutilement. Les flammes, alimentées par les matières grasses, — le magasin contenait 40,000 kilogrammes de suif — s'élevaient de plus en plus, et un quart d'heure plus tard elles enveloppaient toute l'usine.

Mais les secours ne tardèrent pas à arriver. Les sapeurs-pompiers, aidés des habitants accourus en grand nombre, attaquèrent vigoureusement le foyer de l'incendie, qui, malgré des efforts énergiques, ne put être complètement éteint que le lendemain dans la matinée.

On suppose que le feu a pris naissance par le fourneau de la chaudière au suif, en ébullition dans la journée. Ce jour-là, les ouvriers avaient fini leur travail le soir à sept heures et demie, et avaient laissé pour le lendemain la chaudière contenant encore du suif (un quart environ). Les jours précédents ils avaient veillé très-tard pour l'emballage des marchandises.

Les pertes sont évaluées à 90,000 fr.

TOURS.

L'avant-dernière nuit, un violent orage a éclaté sur Tours; le tonnerre faisait rage comme aux jours les plus chauds de l'année

et les éclairs se succédaient à de courts intervalles. Vers minuit, l'orage avait atteint toute son intensité; la pluie tombait à torrents. Le baromètre était très-bas, et le thermomètre indiquait 46° au-dessus de zéro.

— Avant-hier, le sieur Vasseur, couvreur, était monté sur une maison de la rue de Paris, lorsque le pied lui manqua tout à coup; il fut précipité d'un troisième étage sur un échafaudage placé à quelques mètres du sol. La mort fut instantanée.

Vasseur laisse une veuve et deux enfants.

La Sainte-Catherine. — C'était lundi la Sainte-Catherine, patronne des jeunes filles qui, à leur grande majorité, n'ont pas encore trouvé de seigneur et maître.

Le nombre est grand; hélas! des sœurs de cette confrérie involontaire; mais elles peuvent se vanter, si cela peut être une satisfaction pour elles, de se trouver en bonne compagnie, et, par ce temps de République, de mettre en pratique une des vertus capitales, l'égalité.

La sainte compte en effet de nombreuses adeptes jusque dans les maisons princières: en n'en compte pas moins, en ce moment, de vingt-cinq ou trente qui ont dépassé l'âge ordinaire sans être mariées.

Comme fiche de consolation à toutes les jeunes filles qui se trouvent rangées sous la bannière de sainte Catherine, nous ajouterons que la désertion est permise.

Faits divers.

Le 14 de ce mois, un habitant de la commune de Saint-Marc-sur-Couesnon (Ile-et-Vilaine), allait marier sa fille, née à Saint-Hilaire-des-Landes. Le samedi suivant, les deux fiancés allaient gaiement, ensemble, à Fougères, acheter la corbeille de la mariée. Le lendemain, on les affichait à la mairie. Le matin de ce même jour, le fiancé était bien portant; et, à midi, on le trouvait mort dans sa maison!

Etrange coïncidence! à l'église, on publiait son mariage à l'office du matin, et on annonçait son enterrement à celui du soir.

Le quartier de la Gare, à Quimper, a été dimanche dernier, dit le *Finistère*, le théâtre d'un drame des plus émouvants:

Un taureau furieux, échappé des mains de ses conducteurs au moment du passage du train venant de Brest, fit irruption dans la cour des voyageurs, bousculant et renversant tout ce qu'il trouvait sur son chemin. Trois personnes, surprises au milieu de la panique générale, furent atteintes assez grièvement par les coups de tête du dangereux animal. Elles purent néanmoins se relever et se garer tant bien que mal, l'une en grimpaux sur un arbre, l'autre en franchissant une des barrières, la troisième en se réfugiant dans une maison voisine.

Cependant, quatre hommes, armés de fusils de chasse et poursuivant le taureau, avaient pénétré dans la cour des marchandises, et de là, abrités derrière des paniers à poissons, des fûts vides et des palissades, commençaient un feu nourri contre la bête menaçante. Mais les fusils n'étaient chargés qu'à petits plombs; les chasseurs ne pouvaient s'approcher de leur cible mobile de plus près que cinquante mètres; et les blessures que dans ces conditions recevait l'animal ne faisaient que l'exaspérer davantage sans le mettre hors d'état de nuire.

Cette fusillade durait depuis assez longtemps déjà, quinze ou vingt coups de feu avaient été déchargés, plusieurs personnes fuyant dans l'avenue de la Gare avaient reçu des grains de plomb. La situation devenait d'autant plus dangereuse que les chevaux des omnibus n'avaient pu être abrités.

C'est alors que, le train parti, M. Chrétien, chef de gare, s'armant à son tour d'un fusil à balle, suivi d'un gendarme porteur d'un pistolet à deux coups, s'avança dans la cour au devant du taureau. L'animal, surpris, fait un bond furieux vers ses agresseurs. M. Chrétien tire, atteint l'animal à l'épaule et l'arrête un instant; enfin, le taureau se redresse, fond tête baissée sur ses deux nouveaux adversaires, qui peuvent heureusement se réfugier dans l'angle du mur de la gare.

Enfin, M. Chrétien parvient à loger une seconde balle au défaut de l'épaule du taureau, qui tombe comme une masse, puis se relève, fait encore un ou deux bonds et retombe. Le gendarme se précipite alors, saisit bravement l'animal par les cornes, et l'achève en lui plongeant à deux reprises son sabre-baïonnette dans le col.

Cette lutte effrayante n'avait pas duré moins de vingt-cinq minutes.

Nous trouvons dans les journaux financiers de Paris la lettre suivante, par laquelle la *Compagnie parisienne de Vidanges et d'Engrais* a répondu à une demande d'informations que lui adressait un actionnaire. Voici cette lettre:

C^e PARISIENNE DE VIDANGES ET D'ENGRAIS.

« Paris, le 2 novembre 1878.

» Monsieur,

» Je m'empresse de répondre à votre lettre pour faire cesser vos préoccupations; elles ne reposent d'ailleurs que sur des faits absolument contraires à la vérité, que je tiens à rétablir.

» Les 250 fr. par action, dont le versement a été annoncé, ont été exactement encaissés aux époques fixées par les statuts.

» Les six Compagnies rachetées ont été tout aussi exactement soldées au fur et à mesure de leur reprise; le dernier paiement pour solde était fait avant la fin de juillet.

» Malgré les difficultés inhérentes à une organisation aussi détaillée, l'ordre le plus complet existe depuis longtemps dans tous nos services.

» La clientèle des six Compagnies rachetées nous est restée absolument fidèle; aussi l'extraction moyenne journalière de la vidange est-elle jusqu'à présent de 1,147 mètres cubes, soit environ 350,000 mètres par an, non compris la vidange de jour, restée la même que chez nos prédécesseurs.

» Les travaux pour l'installation de nos établissements de Nanterre vont être commencés, et très-prochainement notre usine du Cornillon sera complétée.

» Parallèlement à ces travaux, nous nous occupons activement de l'organisation du service de batellerie sur la Seine et le canal, de telle sorte qu'avant peu de mois nous pourrions transporter aux bateaux les matières extraites chaque nuit, réaliser ainsi une économie de 25 à 30 0/0 sur nos frais de transports actuels, et transformer dans nos usines les matières extraites, qu'il nous faut aujourd'hui transporter au dépôt municipal de la Villette.

» Pour que vous puissiez apprécier les profits qui résulteront pour notre Société du traitement des matières, il suffit que vous sachiez, monsieur, que les entrepreneurs de la voirie de Bondy, qui comptent certainement réaliser des bénéfices, paient à la Ville une redevance de 4 fr. 54 par chaque mètre cube de matière que la Ville leur livre, ce qui élève à plus de 500,000 fr. la redevance sur les 350,000 mètres cubes qu'apporte notre Compagnie.

» Il va sans dire qu'au jour prochain où notre Société traitera ces matières dans ses usines, ses profits n'auront à subir aucune redevance de cette nature.

» Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le secrétaire général de la Compagnie,
» Signé: CHARLES BRETON.

Les renseignements contenus dans cette lettre officielle, et qui sont de tout point conformes à ceux que nous avons eu occasion de publier nous-mêmes, ont eu pour effet de dissiper toute équivoque sur la marche de l'entreprise, et d'amener une reprise des cours, que justifie pleinement l'avenir réservé à cette affaire.

Promesse et Boutade.

A M^{me} EMILE GARNIER-PERRODY, DE PARIS.

Oui, Madame, en tout temps, chose promise est due.

Bien que faire des vers soit une tâche ardue,

Je veux cependant l'essayer.

A votre déjeûner je sais que vous m'offrirez

La raie au beurre noir et les anguilles frites,

Et que j'absorbai sans payer.

De l'agape, à quel sert de préciser la carte?

Pour citer le fumet des produits de la Sarthe,

Il faut le trait de Monselet.

A vingt ans j'ai subi bien des jours de carême...

En ce temps-là, porteur d'un appétit extrême,

J'eusse mangé du serpolet.

Votre excellent mari, qui débouche et qui verse,

Et qui n'empêche pas qu'avec vous l'on converse,

M'a forcé d'être un peu bavard.

Quand la femme, en riant, finement nous provoque,

Qu'importe que de nous ensuite elle se moque,

Quand la riposte est en retard?

Ce que je vous ai dit était sans importance.

Je vous ai lu, je crois, une amoureuse stance

Faite en mil huit cent trente-trois.

En dedans, je crois bien que vous avez dû rire.

Le son de votre voix était, je vais le dire,

Doux et sarcastique à la fois.

Quand vient un jet heureux, il faut qu'on en profite....

L'esprit reste si peu de temps au même gîte,

Et souvent ne reparait plus.

Courage donc, rimeur, et ressaisis ta verve.

Sans l'audace, il en faut, lentement on s'énerve;

Tous nos sens deviennent obtus.

Vous ne saurez jamais, Parisienne et coquette,

Ce que j'ai mis de temps pour acquitter ma dette!

J'ai la lenteur du ver luisant...

Puisse votre critique être clémente et douce!

D'un sévère conseil le sot seul se courrouce.

Je suis poète-paysan.

Ce récit familier, eh bien! je vous l'envoie.

Puissez-vous l'accueillir avec autant de joie

Que moi-même à vous l'adresser.

Ma seule ambition, je puis bien vous le dire,

Ce serait d'obtenir de vous presqu'un sourire,

Sans crainte de vous abaisser.

Madame, il ne se dit sur les bords de la Loire

Rien que la vérité, tout le monde y peut croire.

Point de Normand, ni Toulousain.

Saumur, bientôt, sera chef-lieu de la franchise!!!

Madame, permettez qu'encore je le redise!

Votre respectueux cousin,

CH. MARCIAUD.

Villebrier, près Saumur, novembre 1878.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 2 décembre 1878.

Grand succès.

LA GRANDE-DUCHESSE de Gérolstein

Opéra bouffe en 3 actes et 4 tableaux, par MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de J. OFFENBACH.

1^{er} tableau. — Le Sabre de son père; — le Plan de campagne.

2^e tableau. — La Conspiration; — un nouveau Favori.

3^e tableau. — Une Nuit de noces; — le Pavillon de l'alle droite.

4^e tableau. — Le Rendez-Vous; — à qui le Panache?

Distribution. — Fritz, MM. Descamps; le prince Paul, Boulanger; le général Baum, Servat; le baron Puck, Letellier; le baron Groog, Leroy; Népomuc, Darmand; La grande-duchesse, M^{me} Lelong; Wanda, Thibault; Iza, demoiselle d'honneur, Valérie; Charlotte, id., Astruc; Amélie, id., Golschtein; Olga, Detercy. — Seigneurs et dames de la cour, pages, soldats de la grande-duchesse, vivandières, paysans, paysannes.

Vu l'importance de cet ouvrage, il sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'*Univers illustré*:

Les nouveaux sénateurs inamovibles: MM. le comte d'Haussonville, Oscar de Vallée et Numa Baragnon. — Dalmatie: une rue à Raguse. — Salon de 1878: Une partie de campagne aux environs de Paris, tableau de M. J.-F. Ballavoine. — Les Solliciteurs, d'après le tableau de Sir Edwin Landseer. — Batteries de montagne de l'armée Anglo-indienne, sur la frontière de l'Afghanistan. Le temple d'Ahmed-Shah, à Kandahar. — Intérieur de la ville de Kandahar. — Dame et Demoiselle florentines du XVI^e siècle, bustes en bronze. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, nigricités, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :
Cure N° 75,124 : M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M^{me} Chauvet-Pizzalat, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Iles (Saône-et-Loire). — La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Recevez, etc. — LÉON PRYCLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÈQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANRON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, LIMITE, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

| Départs de Saumur : | | Arrivées à Poitiers : | |
|---------------------|--|-----------------------|--|
| 6 h. 25 m. matin. | | 10 h. 30 m. matin. | |
| 11 — 20 — — | | 4 — 30 — soir. | |
| 1 — 30 — soir. | | 9 — 7 — — | |
| 7 — 40 — — | | 11 — 41 — — | |

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

| Départs de Poitiers : | | Arrivées à Saumur : | |
|-----------------------|--|---------------------|--|
| 5 h. 50 m. matin. | | 9 h. 40 m. matin. | |
| 10 — 45 — — | | 3 — 10 — soir. | |
| 12 — 45 — soir. | | 7 — 39 — — | |
| 6 — 15 — — | | 11 — 20 — — | |

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 NOVEMBRE 1878.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|----------------------------------|--------|---------|--|------------------------------------|--------|---------|--|---------------------------------|--------|---------|--|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % amortissable | 76 | 43 | | Crédit Foncier colonial, 300 fr. | 370 | | | Canal de Suez | 737 | 50 | |
| 3 % | 79 | 10 | | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 780 | | | Crédit Mobilier esp. | 761 | 35 | |
| 4 1/2 % | 106 | 75 | | Soc. gén. de Crédit industriel et | | | | Société autrichienne | 347 | 50 | |
| 5 % | 113 | 15 | | comm., 125 fr. p. | 663 | | | OBLIGATIONS. | | | |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 506 | | | Crédit Mobilier | 463 | 75 | | Orléans | 364 | 25 | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 241 | 50 | | Crédit foncier d'Autriche | 560 | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 859 | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 514 | | | Charentes, 500 fr. t. p. | | | | Est | 960 | | |
| — 1865, 4 % | 320 | 50 | | Est | 671 | 25 | | Nord | 867 | 25 | |
| — 1869, 3 % | 411 | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 1080 | | | Ouest | 358 | 50 | |
| — 1871, 3 % | 403 | | | Midi | 847 | 50 | | Orléans | 358 | 75 | |
| — 1875, 4 % | 510 | | | Nord | 4887 | 50 | | Charentes | 38 | 50 | |
| — 1876, 4 % | 507 | 50 | | Orléans | 1100 | | | C ^o Canaux agricoles | 276 | 25 | |
| Banque de France | 4130 | | | Ouest | 750 | | | Canal de Suez | 557 | | |
| Comptoir d'escompte | 733 | | | Compagnie parisienne de Gaz | 1211 | 25 | | | | | |
| Crédit agricole, 200 f. p. | 451 | 25 | | C. gén. Transatlantique | 465 | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | |
|---|--|---|--|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | | 3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte. | |
| 6 — 45 — — (s'arrête à Angers) | | 8 — 31 — — omnibus. | |
| 9 — 1 — — omnibus-mixte. | | 9 — 40 — — express. | |
| 1 — 23 — — soir. | | 12 — 40 — — omnibus-mixte. | |
| 4 — 10 — — omnibus. | | 10 — 44 — — omnibus-mixte. | |
| 7 — 15 — — omnibus. | | 4 — 28 — — express-poste. | |
| 10 — 37 — — (s'arrête à Angers) | | | |

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Ecole d'application de cavalerie.

ADJUDICATION DE FOURNITURES Nécessaires à l'École.

Conformément aux dispositions de l'article 54 du règlement du 3 avril 1869, le public est informé que, le lundi 16 décembre prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, par le Conseil d'administration de l'École d'application de cavalerie, dans le lieu ordinaire de ses séances, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des fournitures ci-après détaillées, savoir :

- 1° Bois de chauffage et charbon de bois;
- 2° Articles de boissellerie;
- 3° Articles de vannerie;
- 4° Huile à brûler, mégères et allumettes;
- 5° Ingrédients et objets divers, comprenant : couleurs et peintures diverses, essences, huiles diverses, acides, balais et brosses en crin, plumeaux, etc., etc.

Ces diverses fournitures seront adjudiquées pour une période de quatre ans, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 1879 au 31 décembre 1882.

Les personnes qui désirent soumissionner pourront prendre connaissance du cahier des charges déposé au bureau du comptable du matériel de l'École, tous les jours, de une heure à quatre heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.

Saumur, le 27 novembre 1878.
Le Général de brigade, Président du Conseil d'administration,
(618) L'HOTTE.

A VENDRE

A LOUER PRÉSENTEMENT, OU A ARRENTER UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Située à Doué, rue de Cholet, Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y adossés; superficie, 22 ares.

Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture. S'adresser à M. GUELLEPOIS-GANTCHON, rue des Fontaines. (119)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, **MAISON** Avec remise et écurie, Au Pont-Foucharé, Précédemment occupée par le commandant Dodeman. S'adresser chez M^{me} veuve ROGERON, rue Beaupaire, 14. (612)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE MOBILIER DE L'ÉTAT

Le jeudi 5 décembre 1878, il sera procédé, à une heure de l'après-midi, dans la cour de l'atelier de l'Arçonnerie, à Saumur, à la vente aux enchères d'objets mobiliers réformés, provenant de l'École de cavalerie, savoir : 96 selles, 89 brides, 1 kilogramme 106 de galons d'argent, 12 bottes à l'écyère, 42 chapeaux, 2,706 arcaides et bandes de cavalerie, 2,200 kilogrammes de ferrailles, 160 kilogrammes de débris de cuir, outils de toute espèce, objets divers, etc., etc. Et, dans la cour du château de Saumur, à la vente aux enchères de 14,000 kilogrammes de vieux carton, 313 kilogrammes de vieux papier et 453 mètres de ruban de fil pour carton.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (614)

Commune de Coutures.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Coutures prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Coutures, le dimanche 1^{er} décembre 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1° Terrassements..... 2,205 f. 50
 - 2° Fourniture de pierre pour élargissement de chaussée..... 1,762 52
 - 3° Travaux d'art (rallongement d'un aqueduc)..... 273 70
 - 4° Entretien pour les années 1879, 1880, 1881 et 1882..... 4,649 60
 - 5° Somme à valoir pour dépenses imprévues..... 108 68
- Total..... 9,000 »

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Gennes, et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A VENDRE

VIN ROUGE Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, **UNE PORTION DE MAISON** Située rue Saint-Jean, n° 34. S'adresser à M^{me} LAMBERT, qui l'occupe. (390)

A VENDRE

PETIT PONEY, âgé de six ans, avec VOITURE à quatre roues et HARNAIS. S'adresser à M. DUPONT, carrossier à Saumur. (398)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un garçon de 14 à 15 ans, sachant lire et écrire. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, **demande un emploi.** S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS. Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT DENTISTE, Place de la Billange, n° 4.

RHUMATISMES

Neuf guérisons sur dix par le **SALICYLATE DE SOUDE SCHLUMBERGER** La Boîte 3 fr. SEUL DÉPÔT : 3 Boîtes 8 fr. par CHEVRIER, ph^o 21, St-Montmartre, Paris. EXIGER Marque Schlumberger, seule garantie de succès. Dépôt à Saumur, ph^o GABLIN.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris. La collection se compose actuellement de 40 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 18, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont **M. LÉPICIER est le représentant à Angers.**

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

Pour paraître prochainement :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION

COMPRENANT
1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;
2° Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

UN AN : 14 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.

DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT
1° Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2° Chaque mois, la double planche de Patrons;
3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.

UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 2, rue de Lille, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.